

via les outils

Convention Territoriale Globale (CTG)  
Projet Educatif De Territoire (PEDT)  
et Espaces de la Vie Sociale (EVS)

## Info flash n°1 – Décembre 2022

### Présentation de la démarche

La Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a décidé de lancer une démarche de concertation visant à renouveler la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, signée sur la période 2019-2022 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels, agissant sur les champs de la **petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de l'éducation, de la parentalité, du handicap, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits et aux services**.

Cette nouvelle contractualisation doit **fixer pour les quatre prochaines années (2023-2026)** les priorités que les partenaires se donnent pour agir sur ces champs d'intervention, en intégrant une réflexion spécifique autour d'un **Projet éducatif de territoire intercommunal (PEDT-Plan Mercredi)** et l'accompagnement des projets d'**espaces de vie sociale** du territoire.

**Cette convention s'appuiera sur un diagnostic territorial et un plan d'actions**, co-construits avec les acteurs locaux, habitants, élus, professionnels et bénévoles concernés par ces enjeux.

**Différentes rencontres et investigations, animées par un prestataire extérieur – le CREDOC** -, permettront de bien comprendre et analyser les enjeux repérés sur le territoire de l'intercommunalité, les besoins, les freins, les possibilités et conditions de mise en œuvre des actions envisagées.

### Où en sommes-nous ?

L'élaboration de cette Convention Territoriale Globale est un enjeu important pour la Communauté de Communes et la Caf de l'Aveyron : il s'agit de **réinterroger collectivement les démarches menées** jusqu'à présent (CTG, mais également démarches d'animation de la vie sociale, France services,...), d'identifier les articulations à renforcer entre les interventions des partenaires, mais aussi de **définir les améliorations** à mettre en œuvre pour les années à venir, tant en termes d'actions à engager que de modalités de coopération.

La démarche sera **lancée avec l'ensemble des partenaires le jeudi 19 janvier 2023**. Le Crédoc a déjà commencé ses travaux (analyse documentaire et statistique,...) et prendra contact dès ce mois de décembre pour organiser des entretiens avec différents acteurs du territoire.

Ces entretiens de cadrage seront complétés en février 2023 par des **rencontres thématiques avec les acteurs locaux** et une **consultation auprès des habitants**.

À l'issue du diagnostic, des **groupes de travail thématiques** seront mis en place pour définir les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la future Convention.

## Les différentes étapes de la démarche

### PHASE 1 – Diagnostic partagé et identification des enjeux

- Séminaire avec les élus
- Lancement partenaires
- Analyse documentaire et statistique / exploitation des données
- Une vingtaine d'entretiens partenaires clés
- 5 rencontres thématiques avec les acteurs locaux → **7, 8 et 9 février 2023**
- Consultation des habitants
- Restitutions

} **19 janvier 2023**

Décembre  
2022 –  
Mars 2023

### PHASE 2 – Stratégie de développement

- Définition des axes d'intervention prioritaires, échanges sur la gouvernance et l'organisation de la future CTG
- 5 groupes de travail thématiques avec les acteurs locaux réunis à deux reprises
- Rédaction de la Convention
- Restitutions finales

Avril – Juin  
2023

### Vos contacts :

- **Delphine Barrié et Lucile Nugon** : Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène  
[d.barrie@ccacv.fr](mailto:d.barrie@ccacv.fr) - [petite.enfance@ccacv.fr](mailto:petite.enfance@ccacv.fr)
- **Sylvain Taboury et Sabine Mengin** : CREDOC  
[taboury@credoc.fr](mailto:taboury@credoc.fr) - [mengin@credoc.fr](mailto:mengin@credoc.fr)